

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL (SITE)

DELIBERATION SDEC ENERGIE – RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PONT FARCY – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délibération pour retrait de la commune déléguée de Pont Farcy

M le Maire expose aux membres du Conseil que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont Farcy a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018 le retrait du SDEC Energie de la commune déléguée de Pont-Farcy, celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée en date du 20 septembre 2018, le Comité syndical du SDEC Energie a approuvé ce retrait au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC Energie

Délibération pour adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

M le Maire expose aux membres du Conseil que par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage public ».

Lors de son assemblée en date du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au 1^{er} janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie.

DELIBERATION POUR TARIF DE LOCATION DE LA NOUVELLE VAISSELLE AUX PARTICULIERS

M le Maire informe les membres du conseil que suite à l'achat de la nouvelle vaisselle destinée principalement aux particuliers, et de son stockage effectué dans les nouveaux placards de la salle, il est nécessaire de fixer un tarif spécifique de location par couvert pour les habitants de la commune ainsi que pour les habitants hors commune.

Les tarifs applicables sont les suivants :

- Habitant de la Commune 1.00 €/couvert
- Habitant hors commune 1.50 €/couvert

APPROUVE à l'unanimité

DELIBERATION POUR MISE EN PLACE D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

M le maire fait un exposé concernant le stationnement sur divers parkings de véhicules abandonnés.

Il fait part aux conseillers de la possibilité de faire une convention entre la commune et un garage agréé afin de permettre l'enlèvement de ces véhicules, et informe du processus qui doit être mis en place. Les demandes de renseignements sont en cours auprès de garages, et également auprès de la Préfecture.

DELIBERATION POUR ACHAT DE TERRAIN RUE SAINT REMY

M le Maire informe les membres du conseil du rendez-vous qu'il a eu en mairie avec le propriétaire de la parcelle jouxtant la champignonnière, rue Saint Rémy.

Celui-ci ayant mis en vente l'intégralité de sa propriété, propose la vente de la parcelle jouxtant la champignonnière.

La commune étant propriétaire de la champignonnière, l'acquisition de cette parcelle permettrait de conforter la pérennité de cet outil industriel. En effet, l'exploitant de la champignonnière M PERREL, a fortement développé son exploitation et se trouve à l'étroit sur la zone extérieure de stockage.

Par ailleurs M PERREL envisage de développer une activité touristique, autour de la libération d'Orbec, et ce terrain permettrait la création d'un site dédié.

Pour finir, M Le Maire rappelle que la champignonnière de la commune de La Vespière-Friardel est la dernière champignonnière de Normandie à produire en carrière sous-terreine.

DECISION CONCERNANT LE LOCAL DE FRIARDEL

M le maire informe les conseillers que cet été plusieurs activités organisées par M RESTOUT ont eu lieu.

M RESTOUT a pour projet la création d'un marché bio tous les mardis matin. M le maire s'interroge sur l'utilité pour la commune de garder le local communal, et propose au conseil de le louer à M RESTOUT pour son exploitation sachant qu'il n'y a ni eau ni électricité dans le local, et qu'il ne pourra accueillir de public.

QUESTIONS DIVERSES

SIVOM- Mme HUBLIN informe les membres de l'avancement du dossier du gymnase. Des devis concernant l'isolation extérieure ont été demandés.

En ce qui concerne les menuiseries des devis ont été demandés également.

Les travaux pourraient être programmés en hiver.

Pour les écoles, Mme HUBLIN informe que l'effectif est stable.

Par contre celle-ci indique que le sol de l'école maternelle pose le même problème que le gymnase.

Le projet de classe de natation n'aura pas lieu à Cabourg mais à Saint Aubin sur Mer.

SIAEPA- M TISSIER fait un exposé concernant les travaux d'Orbec, qui représente la somme de 2 400 000 € d'investissement.

Les canalisations sur Orbec sont toutes à refaire. Coût moyen de 30€/ml pour la réfection du TAE., et entre 150€ et 180€ du ml pour une réfection totale.

Le transfert à la CALN est en cours avec la fin du syndicat au 31 12 2018.

EGLISE FRIARDEL- Il est convenu de faire intervenir une entreprise pour le changement d'ardoises manquantes sur le toit de l'église.

Un devis sera établi afin de prévoir dans le budget 2019 la restauration du porche d'entrée de l'église.

CALN- M le maire fait un exposé sur les différentes études en cours par la CALN, notamment celle concernant l'habitat sur notre territoire.

L'étude concernant la zone de Campaugé est toujours en cours et la CALN est dans l'attente du rapport devant être rendu en décembre 2018 concernant la présence de chauve-souris dans le périmètre.

En ce qui concerne le dossier du LIDL, une étude est en cours auprès des commerces d'Orbec.